

- Antwerpen-Limburg    tél: 03 221 86 11     Oost & West -Vlaanderen    tél: 09 244 77 11  
 Brabant    tél: 02 674 57 11     Wallonie    tél: 081 432 611

**PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION**

Responsable des travaux : \_\_\_\_\_ Installation : \_\_\_\_\_ Propriétaire / gestionnaire : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom : Schiffel    Nom, Prénom : \_\_\_\_\_  
 Av. horre Jans de by 19    Adresse : Rue des Charades 22 (Rez)  
 N° carte d'identité 1030 Jefe    CP + Commune : 1050 Bruxelles  
 N° TVA : BE 0465 033 279    Tél. : \_\_\_\_\_

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input type="radio"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="radio"/> Art 85	<input checked="" type="radio"/> Art 271bis	<input checked="" type="radio"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> Art 271	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="radio"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="radio"/> Art 271	<input checked="" type="radio"/> périodique	<input checked="" type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Parties communes
<input type="radio"/> Art 276	<input type="radio"/> renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis	<input type="radio"/> vente d'une unité d'habitation	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

EAN \_\_\_\_\_  EAN non communiqué     Compt. kWh non placé

Données distributeur  
 Compt. kWh n° : 5566404    Index jour : 33752    nuit : 93     Compt. kWh exclusif nuit : \_\_\_\_\_  
 Protection branchement (A) :  020  025  032  040  050  063  080  100    n° : \_\_\_\_\_ Index nuit : \_\_\_\_\_

Données installation  
 Conçue pour U<sub>0</sub> :  230 V  3x230 V  3N400 V  \_\_\_\_\_  
 Type de prise de terre : \_\_\_\_\_  
 Courant nominal maximum (A) :  020  025  032  040  050  063  080  100     boucle de terre  barres / piquets  
 Câble d'alimentation tableau principal : 2 X 10 mm<sup>2</sup> - Type : V0B

Description installation  
 Dispositif diff. gén. : 63 A / 300 mA    Nombre de tableaux : 1    Nombre de circuits terminaux : 15  
 Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir.     Contacts indir.     Montage     Appareils     Matériel     D-section     Schémas     Contrôle bcl de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 20     Isolation général :  M1     Continuité de terre     Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général :  étai plombé     a été plombé     n'a pas été plombé     ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Remarques	Visa GRD ou mandataire
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	

Conclusion(s) : L'installation est conforme au RGIE.

L'installation existante est conforme au RGIE.     par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur : GOVERS    Agent n° : 4242    Date : 7.1.2016

Annexe(s) : A Schéma(s) de position     Schéma(s) unifilaire(s) \_\_\_\_\_

Pour le Directeur Général : Sven GOVERS  
 Inspecteur Brabant

Le présent procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit rester accessible à tout moment. Le Service Public Fédéral Économie doit être avisé immédiatement en tout accident survenu au profit ou au préjudice d'un consommateur ou infraction, à la présence d'électricité.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.

Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces documents, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures